



Métropole  
du Grand Paris



TIERS-LIEUX  
MÉTROPOLITAINS

PROGRAMME

# TIERS-LIEUX métropolitains





## Patrick OLLIER

Ancien Ministre  
Président de la Métropole du Grand Paris  
Maire de Rueil-Malmaison

**Le développement des tiers-lieux se situe au carrefour des enjeux de transition de la Métropole du Grand Paris**, conciliant développement économique, proximité et durabilité. Leur essor permet en effet d'accompagner les mutations des modes et espaces de travail dans l'aire métropolitaine, d'accroître la production de proximité, de développer la mixité fonctionnelle du foncier et de réduire les mobilités et migrations pendulaires. **Ces défis, notamment mis en lumière par les rapports de France Tiers-Lieux, nous enjoignent de repenser nos modes de faire.** Les tiers-lieux offrent des espaces de création aux artisans, artistes et habitants. Numérique, culture, économie circulaire et solidaire s'y croisent et génèrent une émulation incroyable dans notre Métropole.

Preuve de l'intérêt grandissant de ce sujet des tiers-lieux pour les **131 communes de la Métropole et les 7,2 millions** de Métropolitains, le Conseil de développement (CoDev) de la Métropole du Grand Paris s'était auto-saisi de ce sujet à l'automne 2021. Après plusieurs mois d'auditions et de réflexion, il a conclu que **la Métropole doit jouer un rôle majeur pour accompagner le renforcement des tiers-lieux.**

**Les communes et les maires jouent un rôle déterminant pour ancrer et pérenniser les tiers-lieux sur leur périmètre.** En épaulant les forces vives de la société civile dans l'animation et la gouvernance de ces lieux, ils prolongent ainsi de manière innovante l'action publique locale au plus près des habitants. **Ensemble, ces acteurs inventent ces nouvelles façons d'agir collectivement et de faire autrement**, dans de nouveaux modèles coopératifs de développement.

La Métropole du Grand Paris a donc souhaité structurer son action en faveur des tiers-lieux par la création du programme « Tiers-lieux métropolitains ». En lien avec Geoffroy BOULARD, Vice-Président délégué à la Communication, à l'Innovation et au Numérique, et Laurent RUSSIER, Conseiller métropolitain délégué au développement des tiers-lieux, ce dispositif a pour ambition **d'accompagner de manière personnalisée et dans la durée les communes métropolitaines** dans leur rapport avec les tiers-lieux existants ou en projet.

# Offre de service du programme « Tiers-lieux métropolitains »

## Objectifs

- **Accompagner la montée en compétences des communes sur le sujet des tiers-lieux**, pour qu'elles deviennent facilitatrices de tiers-lieux
- **Renforcer la pérennité des projets déjà existants de tiers-lieux**, par une meilleure intégration dans l'écosystème global
- **Stimuler et accompagner la création et le développement de tiers-lieux** dans une perspective de rééquilibrage territorial
- **Favoriser toutes les formes d'expérimentation** dans ces tiers-lieux déjà innovants par leur modèle initial

## Un programme d'accompagnement stratégique, technique et financier

La Métropole du Grand Paris propose ainsi à ses communes :

Un soutien en ingénierie et en expertise via le **comité d'experts « Tiers-Lieux »**, constitué des partenaires du programme.

Un soutien financier jusqu'à **200 000 €** via le Fonds « Innover dans la Ville » pour les actions des communes en faveur des tiers-lieux.

**L'accès à un réseau de communes et de partenaires engagés dans le développement des tiers-lieux** à l'échelle métropolitaine, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Une identification des **sources de financements complémentaires** de la Métropole via ses différents fonds (aménagement urbain, rénovation énergétique, nature en ville, revitalisation des centres-villes) ou externes qui répondront le mieux aux objectifs poursuivis.

## Thématiques prioritaires



Culture

Inclusion numérique

Insertion

Économie circulaire et solidaire

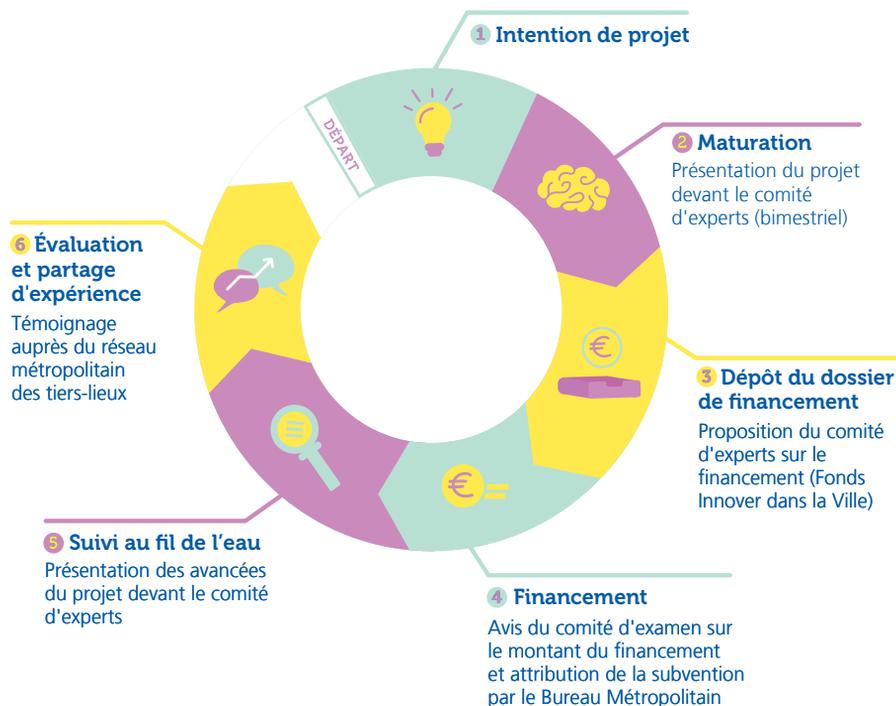
Alimentation

Innovation

Artisanat



# Fonctionnement du programme « Tiers-lieux métropolitains »



## Comment candidater ?

- 1** Être une commune ou un Établissement public territorial (EPT) de la Métropole du Grand Paris
- 2** Envoyer **un courrier** signé du Maire ou du Président désignant les référents élus et agents du projet à l'attention du Président de la Métropole ainsi que **la charte d'engagement** paraphée et signée
- 3** Adresser une copie de la demande par voie électronique à **tiers-lieux@metropolegrandparis.fr**

# Qu'est-ce qu'un tiers-lieu ?

Par nature uniques et non répliquables, les tiers-lieux ont en commun de **mutualiser des espaces et des compétences, faire dialoguer plusieurs activités et services** et **réunir un collectif citoyen engagé**, favorisant la coopération.

La création d'un tiers-lieu est une **démarche collective d'intérêt général**, qui s'inscrit dans la **coopération territoriale** dès sa conception.

C'est en réunissant les habitants et futurs usagers du lieu, dessinant ainsi sa **communauté active**, que les activités du lieu vont se définir et que le projet va s'ajuster.

Entrepreneuriat local



Expérimentation et création



## Les 5 éléments à réunir pour faire tiers-lieux

Hybridation d'activités et de revenus



Vie, convivialité et mixité



Evolutivité et libre contribution à la gouvernance



# Contact

**Martin NIEDZIELA,**  
**Chargé de mission Culture et Tiers-Lieux**  
tiers-lieux@metropolegrandparis.fr

Pour plus de détails



## Partenaires principaux



**actes if**  
lieux artistiques et culturels  
indépendants en Île-de-France



## Partenaires associés



**Métropole du Grand Paris**  
15-19 avenue Pierre-Mendès-France  
75013 Paris – Tél. 01 82 28 78 00  
[www.metropolegrandparis.fr](http://www.metropolegrandparis.fr)

